<u>Association « Soleil de Plomb »</u> Procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 avril 2016

<u>Présents</u>: Mme Balvet Jacqueline

M Gysens Jean-Pierre Mme Coquelet Marie-Paule

M Baronne Jeanni Mme Collette Adeline

M Collette Yves Mme Bargy Guita M Cressot Hubert Mme Plus Marianne M Van Helmond Joop

Observateur: Mr Guillaume Marcenac et M Clarisse Dulac (représentants Enercoop LR).

Mr Arnaud Guyot (représentant Vol-V)

Absent: M Therard Benoît

Mandaté : M Bernard Leplat (mandaté par M Marie-Paule Coquelet)

Ordre du jour.

1. Dernières informations relatives à l'état d'avancement du projet du parc photovoltaïque.

- 2. Contrat d'assurance pour notre association.
- 3. Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h05.

1. <u>Dernières informations relatives à l'état d'avancement du projet de parc photovoltaïque</u>

Petit rappel:

En juin 2015, lors de notre dernier C.A. nous nous étions quittés à un moment où nous étions en attente de réponses relatives aux divers dossiers et demandes envoyées aux administrations.

Demande envoyée à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), demande de défrichement, demande de permis de construire.

Les délais de retour étant ce qu'ils sont, il était prévisible d'avoir un sérieux temps mort.

Fin 2015 et cette année, les différents acteurs ne sont pour autant pas restés inactifs ! La CRE n'a pas retenu notre projet ! (Nous avons eu une note insuffisante concernant divers points non suffisamment détaillés, incomplets ou posant problèmes environnementaux).

Parallèlement, la préfecture du Gard a refusé le permis de défrichement et a demandé

des informations complémentaires.

Sans permis de défrichement, pas de permis de construire et donc situation bloquée ! Vol-V Solar se devait donc de réagir et c'est ce qui s'est passé !

Des réunions réunissant Vol-V Solar, SDIS, DDT, Adème, association l'Aigrefeuille ont eu lieu ainsi que des visites sur site réunissant les différents acteurs.

Le rapport de la DREAL (disponible sur le blog de Soleil de Plomb) soulève divers problèmes liés aux eaux de ruissellement et de ravinement initiant des demandes complémentaires.

Ces dernières, réalisées par des bureaux d'expertises indépendants à la demande de Vol-V ont été fournies (compléments d'informations mis à disposition sur le blog SDP). C'est ainsi que le 14 mars 2016 et faisant suite aux compléments d'informations fournis par Vol-V, Mr le Préfet du Gard a signé et accordé le permis de défrichement du site d'implantation du projet.

La procédure relative à l'attribution du permis de construire peut donc se poursuivre. En ce qui concerne la candidature auprès de la CRE, et après réponses aux divers points soulevés, une nouvelle demande sera introduite pour 2016.

Prochaine étape :

Enquête publique (préalable à l'attribution du permis de construire). Un Commissaire enquêteur doit être nommé par Mr le Préfet du Gard, ce dernier pilotera la partie technique.

Dès que la date de cette enquête publique sera connue (probablement avant l'été), un affichage public sera fait avertissant les habitants de la commune qu'ils disposent d'un mois pour consulter le dossier en mairie et donner leur avis argumenté.

L'Adème va commencer une étude relative à la faisabilité d'une éventuelle végétalisation du site.

2. Contrat d'assurance de notre association

La législation française oblige toutes les associations à souscrire à une assurance couvrant les risques pouvant résulter de l'organisation de réunions telles que par exemple les assemblées générales.

Notre secrétaire, Marie-Paule Coquelet a donc contacté diverses compagnies d'assurances dans le but de souscrire un contrat.

Peu de compagnies sont intéressées, une seule accepte de nous couvrir, la prime annuelle s'élève à 79€.

Soleil de Plomb va donc souscrire à ce contrat.

M Coquelet demande s'il est possible d'envoyer à nos membres sympathisants une demande de cotisation à l'association pour 2016.

Cette demande sera rapidement envoyée. Son montant restera inchangé! (10€). En conclusion et au vu des blocages de certains acteurs vis à vis du projet, nous avons décidé d'organiser une réunion technique, avec Vol V et Enercoop, en direction des associations concernées (L'Aigrefeuille, ADPVA), réunion qui pourrait se tenir courant mai, avant la mise en place de l'enquête publique.

3. Question diverses

M Collette pose diverses questions et demande des précisions sur les divers compléments d'enquête fournis par Vol-V aux organismes demandeurs. Sur base des documents en sa possession, Mr Guyot y répond.

Mr Collette fait remarquer que certaines informations mentionnées sur les plans du site inclus dans les compléments d'informations manquent ou sont erronées.

Mr Guyot en a pris note et fait remarquer que même les plans cadastraux officiels contiennent des données erronées !

Mr Gysens fait remarquer que les coûts de réalisation du projet risquent de s'accroitre, alors que parallèlement le prix de rachat de l'électricité baisse régulièrement! Mr Guyot estime que la faisabilité du projet ne pose pas de problèmes mais que les marges bénéficiaires du projet pourraient être revues à la baisse.

Enercoop précise que l'aspect participatif du financement n'est pas remis en cause dans la mesure où la procédure a été engagée via l'avance remboursable valable jusqu'à fin 2017, et que, par ailleurs, l'appel à projets participatif va très certainement être renouvelé par la nouvelle région Languedoc Midi-Pyrénées.

Mr Gysens demande à Mr Guyot si la participation de Vol-V au projet est toujours de mise étant donné qu'il s'avère que Vol-V revend ses activités relatives au secteur photovoltaïque à d'autres acteurs économiques!

Mr Guyot précise qu'une partie des sites en de production photovoltaïques en phase de production détenus par Vol-V (sites de toitures photovoltaïques uniquement) ont effectivement été revendus!

Vol-V souhaite en effet développer d'avantage son secteur de Bio-Méthanisation et a besoins pour ce faire de capitaux.

Toutefois, Mr Guyot nous assure que les activités relatives aux développements de sites de production photovoltaïques perdurent.

Il précise que les futures installations (dont la nôtre) une fois passées en phase de production pourraient, le cas échéant, et en accord avec notre future SAS être cédées à d'autres acteurs économiques dans le futur.

La séance est clôturée vers 19h30'.

PV de séance rédigé en Mairie de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille le mardi 5 avril 2016.

Mme J. Balvet Présidente

M. J-P Gysens Secrétaire.